



Metz, lundi 10 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00218**Modifiant l'avis n° FR/2022/00179**

Pris en application :

Crue (passage en marque de crue II)**MOSELLE CANALISEE****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 10/01/2022 à 20:00**o **Moselle canalisée**

entre les pk 242.430 (amont de l'écluse d'Apach) et pk 269.790 (aval de l'écluse de Thionville)

Commentaire :

La marque de crue II étant dépassée à l'échelle de Stadtbredimus-Palzem, mesdames et messieurs les marinières et usagers de la voie d'eau devront naviguer avec prudence compte tenu de l'augmentation des débits et hauteurs d'eau. Les prescriptions prévues par le Règlement de Police pour la Navigation sur la Moselle (RPNM) en son article 10.02 pour la section comprise entre Apach et la porte de garde de Wadrinau ainsi que le Règlement Particulier de Police sur l'itinéraire Moselle (RPPM) en son article 11 pour la section comprise entre Apach et Neuves-Maisons sont applicables.

Le prochain avis informera l'ensemble des usagers soit du passage en marque de crue III, soit du retour à la marque de crue I à l'échelle de Stadtbredimus-Palzen.

Service(s) à contacter :UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7
Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef Agence

Signé

Stéphane BARELLI